

CLÉS DE RÉUSSITE CPTS

- L'échelle : **territoire de proximité**
- Une campagne soutenue grâce à la **dynamique locale**
- Des messages transmis aux patients **par des professionnels de santé qu'ils connaissent**
- Le **discours centré** sur la prise en charge et le soulagement du patient

CLÉS DE RÉUSSITE PATIENT

- **Rompre avec l'isolement**
- **S'informer sur ses droits à la réparation** suite aux risques liés aux pesticides
- **Disperser le doute sur la légitimité de sa demande** de reconnaissance de maladie professionnelle
- **Se déclarer auprès du FIVP** (fonds d'indemnisation pour les victimes de pesticides)

THÉMATIQUES FLÉCHABLES EN CPTS

Prévention Cancers Parkinson Santé publique
Santé Environnementale Troubles du neurodéveloppement

CONTRIBUEZ

- à la lutte contre la sous-déclaration des maladies professionnelles liées aux pesticides
- à l'amélioration de la prévention des professionnels
- aux remontées de terrain pour l'épidémiologie
- à la possibilité de réétudier des A.M.M. (autorisations de mise sur le marché) des pesticides in fine

Une initiative dans le cadre de la Commission Santé Environnementale
URPS Médecins Libéraux Grand Est,
CPTS Pays d'Épernay Terres de Champagne,
Phyto-Victimes association représentante des usagers agréée par l'État

Envie d'en savoir plus ?
Contactez-nous !
Retrouvez notre campagne sur :
www.urpsmlgrandest.fr
ou via le QR code



URPS ML Grand Est
reims@urpsmlgrandest.fr
03 26 85 65 00

CPTS d'Épernay
contact@cptsepernay.fr
06 70 33 96 47

Phyto-Victimes
contact@phyto-victimes.fr
06 03 88 79 86

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

ET SI C'ÉTAIT UNE MALADIE

PROFESSIONNELLE ?



AGIR CONTRE LA SOUS-DÉCLARATION DES MALADIES PROFESSIONNELLES LIÉES AUX PESTICIDES

L'URPS Médecins Libéraux Grand Est, la CPTS Pays d'Épernay Terres de Champagne et Phyto-Victimes font cause commune dans un partenariat tripartite pour :

RENDRE VISIBLES LES CONSÉQUENCES DE L'EXPOSOME

En partageant nos résultats et notre méthodologie, nous vous encourageons à rejoindre une action d'intérêt général.



RETOUR D'EXPERIENCE



PROBANTE
Près de 24%

En 6 mois, c'est l'augmentation des **déclarations** de maladies professionnelles liées aux pesticides dans la Marne, **sur le seul périmètre de la CPTS !**



DUPLICABLE
Méthode

Supports de communication **adaptables pour les différents publics et spécificités territoriales**, à la demande.



ABORDABLE
Actions

Une **campagne financièrement peu coûteuse**, et une appropriation du sujet **facilitée par l'expertise de Phyto-Victimes**.

REMONTER LE TERRAIN

QUELS QUE SOIENT LA RÉGION OU LE BASSIN D'EMPLOI, CES MÉTIERS EXPOSÉS AUX PESTICIDES NOUS ENTOURENT :

Exploitants et salariés agricoles

Salariés du bois (bois exotiques traités avec des produits interdits en Europe / exposition aux produits de conservation du bois contenant des insecticides/fongicides)

Salariés du para-agricole : expérimentateur de produits phyto, salariés de coopérative, etc.

Agents de voirie, dont SNCF (désherbage des voies)

Élimination des nuisibles (dératisation, démoustication, désinsectisation)

Dockers (réception des denrées traitées)

Fleuristes et grossistes du monde de la fleur (MIN)

ACTIFS ET RETRAITÉS Ces **salariés, exploitants, aides familiaux, chefs d'entreprise, intérimaires, saisonniers, parents d'enfants exposés in utero**, etc. passeront un jour ou l'autre la porte de nos cabinets, officines, etc., ou lors de visites à domicile.

REPÉRONS-LES !

ACTIONS

URPS ML GRAND EST

Diffuser des **newsletters** à l'échelle régionale, à l'ensemble des **médecins libéraux** pour rappeler leur rôle crucial dans la déclaration des **maladies professionnelles**

CPTS

- Décliner une **campagne de sensibilisation** à l'échelle territoriale sur des liens pouvant exister entre pesticides et maladies professionnelles
- Diffuser **des affiches sur les lieux d'exercice, de passage de la patientèle** (salle d'attente des cabinets, officines, etc.)
- Créer des **flyers** pour les visites à **domicile**
- Rédiger une **lettre d'accompagnement aux professionnels de santé** pour les mobiliser sur le sujet et leur rôle
- **Conseiller les patients** et les **inviter à contacter Phyto-Victimes** pour s'informer sur leurs droits ; les accompagner dans leur demande de **reconnaissance de maladie professionnelle**
- **Déjouer le sentiment de culpabilité du patient** et légitimer sa demande de reconnaissance

PHYTO-VICTIMES

Côté acteurs de santé

- **Accompagner sur la question des maladies professionnelles liées aux pesticides**
- **Aiguiller vers les démarches à réaliser** (certificat médical initial, de consolidation, etc.)

Côté patients

- **Eclairer les patients sur leurs droits à indemnisation**
- **Monter les dossiers de A à Z**

POUR ALLER PLUS LOIN

Préparer les nouvelles générations par des actions de prévention en centres de formation, établissements scolaires ou universitaires

